

Jeudi 21 février 2013

**Communiqué de presse**

**Marie-Pierre de la Gontrie, Secrétaire nationale aux libertés publiques et à la justice**

**Conférence de consensus : un pas de plus vers une politique pénale plus juste et plus efficace**

La conférence de consensus pour la prévention de la récidive a remis hier soir ses recommandations au Premier ministre et à la Garde des Sceaux.

Il faut d'abord saluer la méthode de la conférence de consensus, démarche quasi inédite en matière de justice qui permet de renouer le dialogue entre les acteurs de la justice et le gouvernement et d'installer une réflexion de long terme en matière de politique pénale.

Cette procédure innovante, qui a permis un travail en commun de professionnels et d'experts divers, s'achève avec succès par une série de propositions qui serviront de base à l'élaboration d'une prochaine loi de réforme de la politique pénale.

Après le rapport de la mission d'information présidée par Dominique Raimbourg sur « les moyens de lutte contre la surpopulation carcérale », les propositions de la conférence de consensus confortent la volonté du gouvernement, et particulièrement celle de la Ministre de la justice Christiane Taubira, de s'inscrire dans une démarche réfléchie et pérenne vers une politique pénale à la fois juste et efficace.

C'est une reconnaissance concrète des réflexions menées ces dernières années par le Parti socialiste en matière de justice, les recommandations de la conférence de consensus répondant pour la plus grande partie aux propositions formulées précédemment par les socialistes, que ce soit sur la nécessité de faire de la peine de prison la peine ultime parmi une échelle de sanctions repensée, sur la suppression des peines planchers, sur la réinsertion des détenus ou sur la nécessité de redonner de la dignité à nos lieux de détention.